



PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

## DDT52



revitalisation  
construction  
aménagement



énergie  
transition

accompagnement



préservation  
eau

environnement



agriculture  
développement durable



forêt  
biodiversité

# L'ÉTAT AU SERVICE DES TERRITOIRES



Xavier **Logerot** *directeur*  
Nathalie **Kobes** *directrice-adjointe*

“ 2022 a été une année d’unité et d’engagement collectif de notre direction au service de l’agriculture, de la protection de l’environnement, de l’aménagement du territoire, du logement, de la revitalisation des centres-bourgs, sans oublier le transport et l’éducation routière.

Les missions portées par la direction départementale des territoires de la Haute-Marne ont été au cœur de l’actualité lorsqu’il a été question de souveraineté alimentaire, de changement climatique ou encore de tensions énergétiques. Plus généralement, il n’y a pas une journée qui se passe sans que l’un des sujets sur lesquels nous travaillons ne soit abordé dans les médias. Ceci montre à quel point notre action est inscrite dans le quotidien de nos concitoyens.

**Le présent document relate par grand domaine l’activité de la DDT52 sur le territoire.**

Nous avons pour rôle de faire respecter la réglementation mais sommes également des facilitateurs : nous accompagnons et recherchons des solutions sur nos champs d’action. Nous aidons le territoire à forger une vision de long terme sur son aménagement ; c’est tout le sens des documents d’urbanisme, des programmes de revitalisation ou encore de la charte pour un développement maîtrisé et concerté des projets photovoltaïques au sol, référence au plan national.

Par la diversité de ses missions, la DDT apporte une expertise globale et pluridisciplinaire aux acteurs du département : élus, agriculteurs, bailleurs sociaux, bureaux d’études ou encore porteurs de projet.

**Plus que jamais, nous inscrivons notre action dans la proximité et le service aux usagers.**





Condes

## **LES SERVICES DE LA DDT52**

*pages 4 à 7*

## **SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE (SEA)**

*pages 8 à 11*

## **SERVICE ENVIRONNEMENT ET FORÊT (SEF)**

*pages 12 à 16*

## **SERVICE SÉCURITÉ ET AMÉNAGEMENT (SSA)**

*Pages 17 à 21*

## **SERVICE HABITAT ET CONSTRUCTION (SHC)**

*Pages 22 à 25*

## **LES UNITÉS TERRITORIALES (UT)**

*Pages 26 à 28*

## **TRANSVERSALITÉ & PERSPECTIVES**

*Pages 29 à 31*

# LES SERVICES DE LA DDT52

Les services de la direction départementale des territoires de la Haute-Marne (DDT52) sont structurés autour de thématiques « métier » et d'unités territoriales :

- **mission d'accompagnement des projets de territoire - 1 agent**
- **service économie agricole (SEA) - 18 agents**  
*mettre en oeuvre la PAC et les dispositifs d'aides financières/subventions, diligenter les contrôles, accompagner l'agriculture dans le développement de filières locales.*
- **service environnement et forêt (SEF) - 20 agents**  
*mettre en oeuvre la politique forestière, assurer le respect de la réglementation cynégétique, préserver la forêt et l'eau, prévenir les risques.*
- **service sécurité et aménagement (SSA) - 33 agents**  
*porter la politique d'aménagement de l'État auprès des collectivités, participer au développement et à l'encadrement des énergies renouvelables, organiser les actions de sécurité routière et les transports exceptionnels, mettre en oeuvre la directive « bruit », mener des études territoriales.*
- **service habitat et construction (SHC) - 21 agents**  
*lutter contre l'habitat indigne, suivre les dispositifs ANRU et ANAH, impulser et suivre les dispositifs de revitalisation, contrôler l'accessibilité des logements, gérer l'immobilier de l'État.*
- **unité territoriale Nord (UTN) à Joinville - 8 agents, 191 communes**
- **unité territoriale Sud (UTS) à Langres - 7 agents, 235 communes**  
*instruire les autorisations du droit des sols, accompagner les services de la DDT52 et les collectivités.*

## UNE ÉQUIPE INTERMINISTÉRIELLE



109 agents  
au 31 déc. 2022



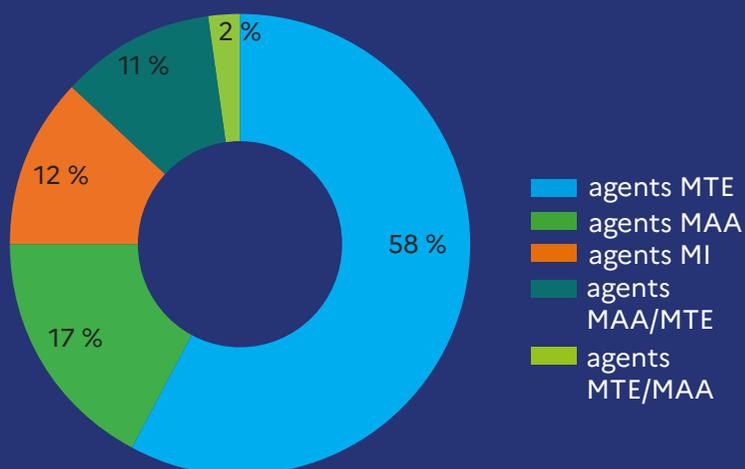
104,3 équivalent  
temps plein

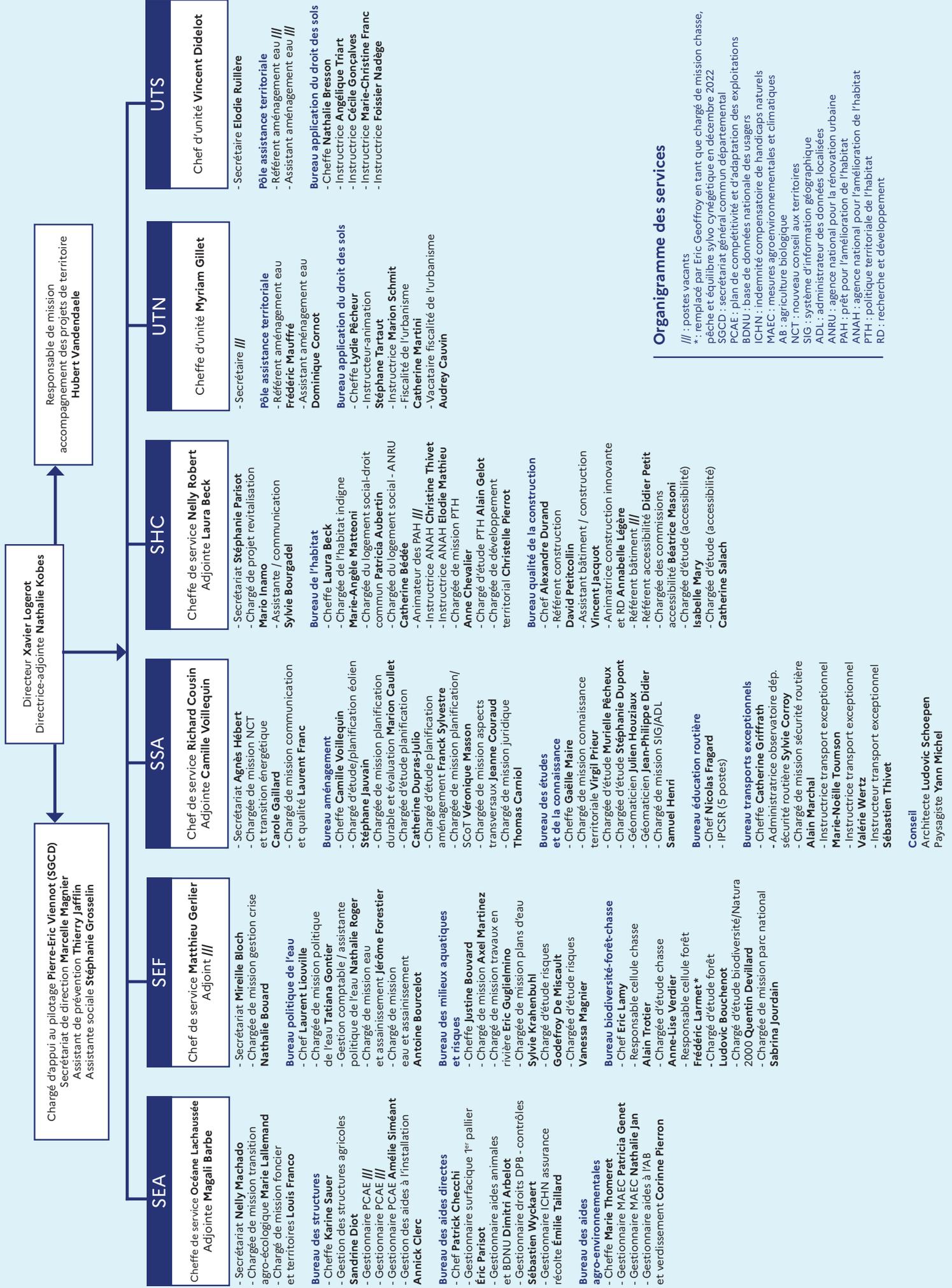


57 % de  
femmes



48 ans  
d'âge moyen







## MAILLAGE ADMINISTRATIF DÉPARTEMENTAL

Département de 173 000 habitants en région Grand Est, la Haute-Marne s'organise autour de 426 communes et neuf établissements publics intercommunaux :

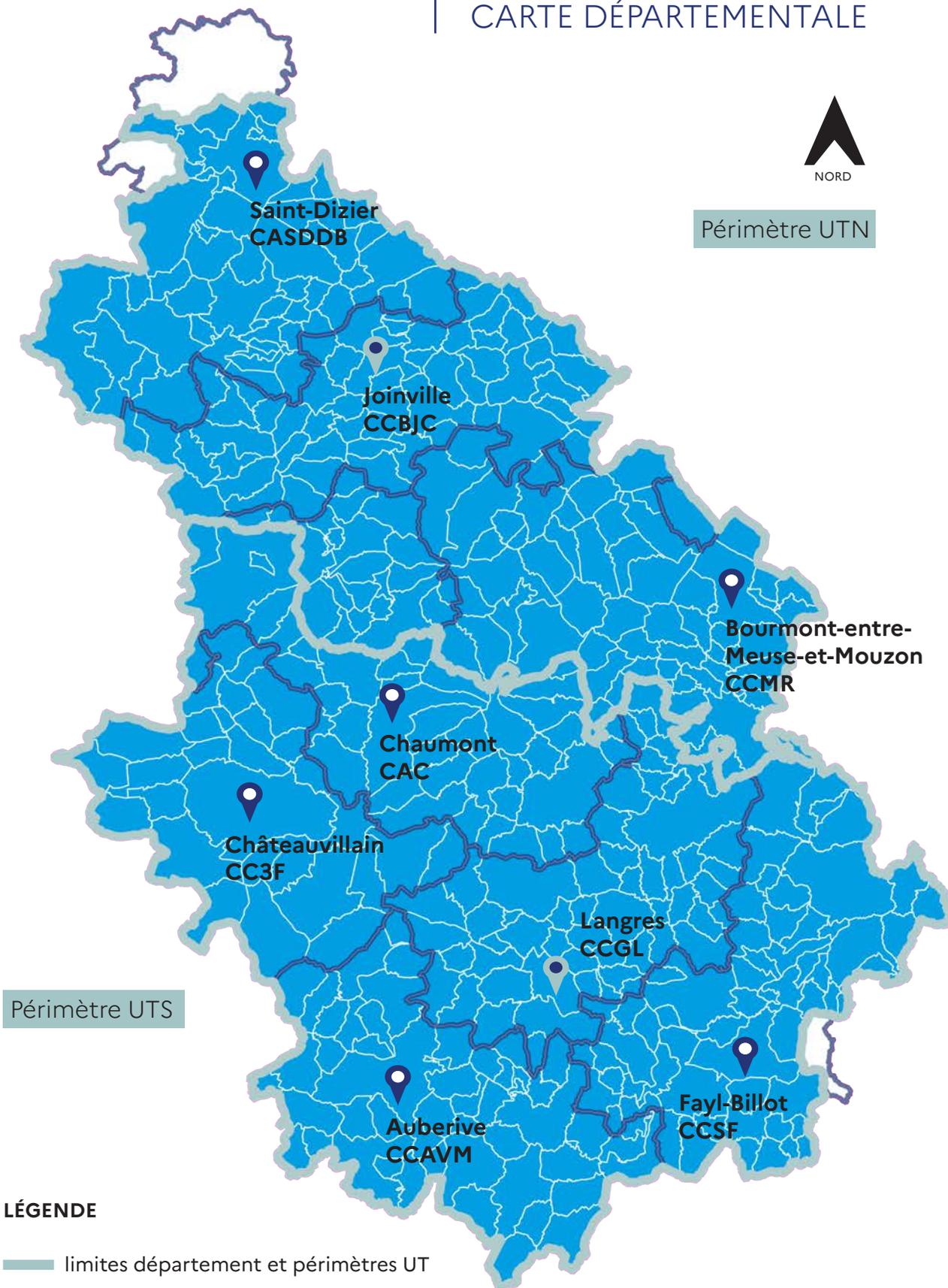
- **communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise**  
(CASDDB) 57 000 hab / 60 communes
- **communauté d'agglomération de Chaumont**  
(CAC) 44 750 hab / 63 communes
- **communauté de communes du Grand Langres**  
(CCGL) 20 900 hab / 54 communes
- **communauté de communes des Savoir-Faire**  
(CCSF) 15 300 hab / 63 communes
- **communauté de communes du bassin de Joinville en Champagne**  
(CCBJC) 12 500 hab / 59 communes
- **communauté de communes Meuse-Rognon**  
(CCMR) 10 800 hab / 59 communes
- **communauté de communes des Trois Forêts**  
(CC3F) 7 500 hab / 29 communes
- **communauté de communes Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais**  
(CCAVM) 8 300 hab / 51 communes
- **pôle d'équilibre territorial rural de Langres** (CCGL, CCSF et CCAVM)  
44 500 hab / 168 communes

# LA HAUTE-MARNE

## CARTE DÉPARTEMENTALE



Périmètre UTN



Périmètre UTS

### LÉGENDE

— limites département et périmètres UT

— limites communautés de communes et communautés d'agglomération

— limites blanches : communes

📍 communes centrales

📍 communes centrales et sièges d'UT



## SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE

L'année 2022 se caractérise par des événements exceptionnels aux plans climatique et géopolitique.

La sécheresse de l'été (+1,5 à 3°C par rapport à la moyenne décennale) et l'important déficit pluviométrique de mars à août, ont conduit à une baisse des rendements en céréales, notamment dans le Barrois. Les cultures de colza ont vu leur production augmenter :

- blé **59 q/ha < 67 q/ha** ;
- orge d'hiver **58 q/ha < 54 q/ha** ;
- orge de printemps **37 q/ha < 58 q/ha** ;
- colza **35 q/ha > 20 q/ha**.

Les prairies permanentes représentent quelque **94 000 ha** : l'herbe est la première culture du département. Si l'année 2021 a vu un net recul des surfaces en colza (-64%), 2022 compense cette diminution avec 60 % de surfaces supplémentaires dédiées. Les surfaces en maïs reculent de 10 %, tandis que l'orge de printemps augmente d'autant. Le soja (+56 %) et le sarrasin (+80 %) se développent alors que le sorgho perd 70 % de sa surface. Les prix de vente restent exceptionnellement

élevés :

- blé **285 €/t en moyenne**  
*variations jusqu'à 450 €/t ;*
- colza **630 €/t en moyenne**  
*variations jusqu'à 850 €/t.*

Cette variabilité pourrait se poursuivre en 2023 par des prix plus bas. La hausse du prix des intrants (engrais +25 % et carburant +40 %) ajoutée aux tensions sur l'énergie et à l'inflation globale, posent la question de la dépendance des agriculteurs : **en 2022, les charges liées aux intrants auraient augmenté de 60 000/100 000 €.**

### DES CHARGES D'ÉLEVAGE IMPORTANTES MALGRÉ DES STOCKS FOURRAGERS STABLES

Les éleveurs ont utilisé leurs stocks fourragers 2021 pour compléter la récolte 2022 insuffisante au terme d'un été particulièrement sec. Les pluies automnales ont prolongé le pâturage et permis des récoltes supplémentaires, évitant le déficit. Par ailleurs, le prix de l'alimentation animale a augmenté de

10 % sur l'année, rendant plus que jamais nécessaire la sécurisation des stocks : **pour les exploitations les plus dépendantes à l'alimentation extérieure, ce supplément représente jusqu'à 100 000 € de déficit en trésorerie.** Si le prix du lait et de la viande se sont maintenus fin 2022, la résilience des systèmes d'élevage hors-sol pourrait être menacée en 2023.

## AIDES DE LA PAC

Le calendrier relatif aux aides directes (1<sup>er</sup> pilier et ICHN <sup>1</sup>) de la politique agricole commune (PAC) a permis à une majorité d'exploitants le versement d'un premier acompte de 70 % des montants finaux pour les aides directes, 85 % pour l'ICHN en octobre 2022, puis du solde pour la quasi-totalité des demandeurs. **En outre, 278 clauses de transfert de DPB <sup>2</sup> ont été instruites, dont 36 ayant mobilisé la réserve.**

1 653 demandes d'aides déclarées pour 70 millions d'€, dont :

- **41,7 M€ d'aides découplées ;**
- **6,8 M€ d'ICHN ;**
- **2,4 M€ d'aides couplées animales.**

### 1<sup>ER</sup> PILIER ET ICHN

1 258 demandes / 658 exploitations :

- **158 demandes pour les aides agriculture biologique (BIO) ;**
- **1 079 demandes mesures agro-environnementales (MAEC) ;**
- **soit 45 750 ha accompagnés dans leur conversion.**

### 2<sup>ND</sup> PILIER SURFACIQUE

En complément des aides versées au titre du *fonds européen agricole de garantie* (FEAGA) et au titre des mesures surfaciques du *fonds européen d'aide au développement rural* (FEADER), des aides au titre de l'installation des jeunes agriculteurs et de la modernisation des exploitations agricoles ont été engagées :

- **20 dotations jeune agriculteur (DJA) 680 000 euros ;**
- **134 demandes au titre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) 2022 4,5 millions d'euros.**

La DDT52 coordonne également les contrôles en exploitations agricoles. Pour la campagne 2022, **44 contrôles sur place ont été réalisés pour les aides ovines, caprines et bovines, dont cinq donnant lieu à sanction.** 100 exploitations ont été contrôlées au titre des différents domaines de la conditionnalité.

## ACCOMPAGNER LES SITUATIONS DE CRISE

L'année a été marquée par la mise en place de dispositifs d'aides tenant compte des difficultés liées aux conséquences du conflit russo-ukrainien et à la hausse des charges. Dès le printemps 2022, **10 000 € de fonds d'urgence** ont été mobilisés pour soutenir deux producteurs de petits fruits suite à un épisode de gel.

1 : indemnité compensatoire de handicaps naturels  
2 : droit à paiement de base



## PLAN DE SAUVEGARDE DE LA FILIÈRE PORCINE

Il a permis de consolider les trésoreries de six éleveurs en difficulté durant la pandémie, soit **95 300 €**.

## PLAN DE RÉSILIENCE

Après l'envolée des charges dues au conflit russo-ukrainien, l'État a déployé une aide à l'alimentation animale qui s'est traduite auprès de 446 exploitations pour **972 500 €**.

## CALAMITÉS AGRICOLES

Début 2022, deux producteurs de fruits, un exploitant de petits fruits rouges, un viticulteur et 27 apiculteurs ont reçu l'aide à la calamité gel d'avril 2021 pour **367 000 €**.

L'État s'est également mobilisé avec la chambre d'agriculture pour mener une enquête caractérisant l'impact de la sécheresse estivale sur le département. Au vu des résultats des 15 exploitations auditées, il n'a pas été possible de déposer une demande de reconnaissance au titre des calamités agricoles sur les fourrages. Cependant, les taux de perte permettront aux services de la DDFiP de définir les taux de dégrèvement de la TFNB<sup>3</sup>.

## PRÉVENTION DU MAL-ÊTRE AGRICOLE

Le 27 septembre 2022, le comité de pilotage de prévention du mal-être agricole a été installé par Anne Cornet,



préfète de la Haute-Marne. Ce comité vise une meilleure coordination des acteurs intervenant sur ce sujet. Le comité technique s'est réuni pour la première fois le 24 novembre 2022. Pour mémoire, une cellule d'accompagnement départementale (MSA, DDT et cellule *Réagir* de la chambre d'agriculture) a été créée en 2020 afin d'accompagner les exploitants qui se signaleraient auprès de la DDT52. **En 2022, la cellule a validé neuf demandes d'audit.**

## CONTRÔLE DES STRUCTURES ET SOCIÉTÉS

Depuis 2021, le contrôle s'appuie sur un *schéma directeur régional des exploitations agricoles* (SDREA), qui limite l'agrandissement excessif des exploitations et facilite les installations : **il réduit de cinq à deux le nombre de zones avec un seuil de surface spécifique** sur le département et permet à la *commission départementale d'orientation agricole* (CDOA) d'effectuer une évaluation au regard de critères et du contexte local.

**En 2022, 179 demandes d'autorisation d'exploiter ont été déposées :**

- 30 installations à titre individuel ou au sein d'une société ;
- six nouvelles sociétés ;
- 143 agrandissements dont 48 rescrits et 81 ayant été validés tacitement ;
- 30 demandes en concurrence avec passage en CDOA dont cinq refus ;
- huit demandes déposées via la plateforme LOGICS.

En 2021, le contrôle de conformité des GAEC s'était poursuivi, clôturant le processus engagé en 2018 : 118 GAEC contrôlés, dont 18 avec non-conformité (activités commerciales interdites, associé exerçant une activité extérieure) et huit dont la rémunération d'au moins un des associés était en dessous du SMIC.

En 2022, 108 GAEC ont été contrôlés. A noter : début 2022, la Haute-Marne comptait 366 GAEC agréés soit, 902 associés exploitants. **130 GAEC disposent d'une dérogation pour activité extérieure, soit 263 associés exploitants.**



## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET PRATIQUES PLUS RESPECTUEUSES

### AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET RAISONNÉE

**175 fermes sont converties et 45 750 ha reçoivent les aides de la PAC**, soit 10 % des fermes et 8 % de la superficie agricole utilisée. Les engagements en MAEC reflètent aussi des pratiques favorables notamment la mesure *systèmes herbagers et pastoraux* qui soutient l'élevage sur des exploitations comptant au moins 70 % de surface en herbe.

Les produits de qualité et circuits courts ont été mis en lumière lors de la COVID-19. Les *projets alimentaires et territoriaux* du PETR du pays de Langres et du syndicat mixte nord Haute-Marne ont été labellisés en 2021. Le département compte aussi des GIEE<sup>4</sup> impliqués dans les pratiques innovantes : gestion de l'herbe, conservation des sols ou développement de filières locales.

### ÉNERGIES RENOUVELABLES

**La Haute-Marne compte 25 méthaniseurs fonctionnels** dont 18 en cogénération, pour une puissance de 5 108 Kwe et sept en injection pour un débit de 1 244 Nm<sup>3</sup>/h : ainsi, l'agriculture haut-marnaise participe à la première place occupée par le Grand Est sur la production d'énergie renouvelable à partir d'effluents d'élevage et de matières agroalimentaires.

**La charte départementale encadrant le développement du photovoltaïque au sol a été signée le 1<sup>er</sup> décembre 2022.** Elle réserve l'usage des sols agricoles à des cas dérogatoires et préserve les terres au meilleur potentiel agronomique de ces nouveaux usages. Pour 2022, 180 ha d'espaces agricoles sont concernés par des projets en instruction.

4 : groupements d'intérêt économique et environnemental



# SERVICE ENVIRONNEMENT ET FORÊT

## PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

### STRATÉGIE NATIONALE DES AIRES PROTÉGÉES (SNAP)

La DDT52 est chargée de mettre en œuvre la SNAP parue en janvier 2021.

#### Objectifs d'ici 2030 :

- **30 % du territoire en aire protégée ;**
- **dont 10 % sous protection forte.**

#### Actuellement :

- **44 % du territoire en aire protégée ;**
- **dont 5 % en protection forte.**

Cinq secteurs ont été identifiés pour créer des géotopes soit une surface de presque 200 ha, notamment sur les lacets de Mélaire (canton de Poissons). Un arrêté de protection d'habitats naturels de 20 ha est envisagé sur la commune de Chassigny.

### ANIMATION LANCÉE POUR LES SITES NATURA 2000 (N2000)

Depuis 2022, **les 44 sites N2000 du département sont animés**. Des COPIL de lancement d'animation doivent se dérouler au 1<sup>er</sup> trimestre 2023. En 2022, 73 évaluations d'incidences, dont 21 au titre des dossiers soumis à évaluation environnementale, ont été traitées.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, dans le cadre de la loi 3DS<sup>5</sup>, le volet N2000 sera transmis à la région Grand Est, notamment pour les marchés d'animation et les contrats.



La reculée du cul du cerf à Orquevaux

5 : différenciation, décentralisation, déconcentration, simplification

## OPÉRATIONS DE RECONSTITUTION DE LA FORÊT

La DDT52 instruit les aides financières à l'investissement forestier pour des projets situés en Haute-Marne et dans l'Aube. Ces dispositifs concernent principalement le plan de relance national de **200 millions d'€** qui s'est achevé fin décembre 2022.



**L'État intervient pour des opérations de reconstitution** de peuplements d'épicéas scolytés et/ou atteints par des pathologies, de peuplements vulnérables face au changement climatique ou de peuplements pauvres. En 2022, les bons résultats s'expliquent par des taux d'aide avantageux de 60 à 80 % du montant éligible HT des travaux, soit :

- nombre de dossiers instruits **101 dont 38 dossiers pour des communes ;**
- pour un montant de **6,2 millions d'€ ;**
- et la restauration de **1 000 ha** de forêt.

Pour la desserte forestière et les places de dépôt (Haute-Marne et Aube) :

- nombre de dossiers instruits **23 ;**
- montant de travaux **848 000 € ;**
- création/rénovation **24 km de route forestière.**

S'agissant des contrôles régaliens, **20 plans simples de gestion ont fait l'objet d'un contrôle sur le terrain ainsi que 25 engagements de type fiscal, sans révéler d'anomalie majeure.**

## CHASSE : BILAN 2021 / 2022

La DDT52 fixe les minima/maxima applicables aux plans de chasse délivrés dans le département et les dates d'ouverture pour toutes les espèces chassables. Elle veille au maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, notamment par des mesures administratives tels que des tirs de nuit. En 2022 :

- **50 arrêtés pris ;**
- **84 sangliers prélevés.**

Voici le bilan de la saison 2021-2022 du plan chasse départemental :

**pour les sangliers :**

- **15 291 prélevés sur 20 487 attribués ;**
- **taux de réalisation : 75 % ;**
- **1 477 bénéficiaires.**

**pour les cerfs, biches et faons :**

- **1 005 prélevés sur 1 522 attribués ;**
- **taux de réalisation : 66 % ;**
- **327 bénéficiaires.**

**pour les chevreuils :**

- **13 304 prélevés sur 16 451 attribués ;**
- **taux de réalisation : 81 % ;**
- **1 362 bénéficiaires.**

Les sangliers sont à l'origine de près de 80 % des indemnités des dégâts causés aux cultures agricoles. Depuis 2015, ils ont fortement augmenté. Pour la campagne 2021/2022, le coût est estimé à **1,246 million d'€**. Avec le surenchérissement des denrées alimentaires dû à la guerre en Ukraine, ce coût est revu à la hausse.



L'État indemnise une partie de cette hausse par une aide de **369 231 €** à la fédération des chasseurs de Haute-Marne.

Sur la campagne 2022/2023, l'on constate déjà 19 % de prélèvement en moins par rapport à la campagne précédente. Avec une bonne fructification forestière et des populations très élevées, un fort taux d'accroissement des sangliers est attendu en 2023.

A noter : **l'interdiction de l'agrainage du 01/12/22 au 28/02/23**. Par ailleurs, la cour administrative d'appel de Nancy a confirmé le 11 octobre 2022 l'interdiction de la chasse le mercredi en Haute-Marne.

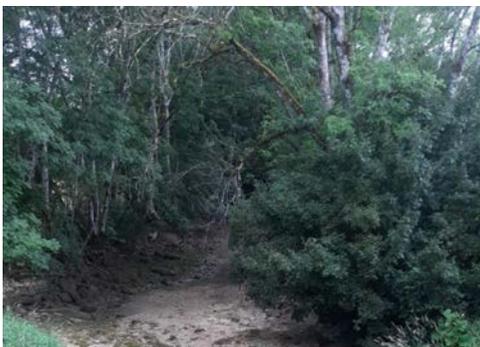
## PRÉSENCE DU LOUP EN HAUTE-MARNE

2019 a vu la recrudescence d'attaques de loup en Haute-Marne, particulièrement envers les troupeaux ovins situés à Poissons et dans le Bassigny. Pour y faire face, la zone de présence permanente (ZPP) du Rongean et du Rognon (et sud-meusien) a été entérinée en 2022. Elle a permis la création d'un réseau multi-partenarial de 35 personnes formées à la recherche d'indices sur la présence du loup. La DDT52 apporte par ailleurs une aide aux éleveurs subissant des prédatons :

- **en indemnisant les animaux morts/blessés ;**
- **en proposant du matériel de protection (parcs de nuit) ;**
- **en instruisant les demandes d'aides pour la protection des troupeaux, soit 17 dossiers instruits en 2021/2022.**

En complément, une surveillance des troupeaux est assurée par les lieutenants de l'oviculture, en particulier sur le secteur de Poissons.

## RESTAURER LA QUALITÉ DE L'EAU, VEILLER À SA QUANTITÉ



*Le Rognon, Andelot-Blancheville*

Avec un été historiquement sec, des précipitations déficitaires et des températures élevées jusqu'à l'automne, **la Haute-Marne a connu en 2022 un épisode de sécheresse remarquable.**

Le 12 août, la préfecture plaçait pour la première fois une zone au niveau crise : le bassin Saône-Amont. 17 communes ont eu des difficultés d'alimentation ; Celles-en-Bassigny et Leschères-sur-le-Blaiseron ont été alimentées par camion-citerne.

Le *plan d'action opérationnel territorialisé* (PAOT) a été adopté le 13 septembre 2022. Ses 560 actions constituent la feuille de route départementale pour la reconquête du bon état de l'eau. Un plan de communication a été déployé pour permettre l'appropriation des enjeux et actions par les acteurs publics locaux.

Afin de clarifier le statut réglementaire des écoulements présents sur le territoire, les services de l'État ont finalisé une campagne d'identification des cours d'eau du département. Cette cartographie est désormais harmonisée avec la cartographie des cours d'eau soumis à la réglementation BCAE<sup>6</sup> de la PAC.

## RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES

### RESTAURATION DU RUISSEAU DE LA JOUX À ROCHES-BETTAINCOURT

- **Objectif** : mise en place de mesures de protection de la population d'écrevisses à pieds blancs et renaturation du ruisseau en créant un chemin forestier afin de remplacer le chemin empruntant le lit du ruisseau de la Joux. *Travaux portés par le syndicat mixte du bassin de la Marne et de ses affluents (SMBMA).*
- **Réalisation d'une pêche d'inventaire pour les écrevisses à pieds blancs** : travail mené avec la fédération de la Haute-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique et l'Office français de la biodiversité.

#### Avant travaux ...



Le cours d'eau empruntait la partie amont du chemin forestier.

#### ... Après travaux



Création d'un lit sur 500 ml. Son gabarit s'auto-ajustera avec les crues. Apports de matériaux dont la granulométrie se rapproche de celle que l'on peut trouver en amont et aval.

### INVENTAIRE ET CLASSEMENT DES ZONES DE FRAYÈRES, DE CROISSANCE OU D'ALIMENTATION DE LA FAUNE PISCICOLE

Le code de l'environnement impose la réalisation d'un inventaire des frayères des cours d'eau départementaux. Objectif : **interdire la destruction des zones de frayères et des zones de croissance et d'alimentation de la faune piscicole lorsque l'acte de destruction s'exerce en dehors de toute autorisation.** Le travail d'inventaire pour la mise à jour de l'arrêté pris en 2012 s'est réalisé courant 2022 ; l'arrêté de mise à jour des listes sera pris courant janvier 2023.



## PRÉVENIR LE RISQUE INONDATION ET COULÉE

### Plan de prévention du risque d'inondation de l'Ornel (PPRI)

La DDT52 a prescrit la révision du PPRI de l'Ornel pour 2023. Il établira un zonage plus précis en retravaillant les cartographies d'aléa et des enjeux. Ce travail sera réalisé avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) pour intégrer des données supplémentaires en ce qui concerne les apports d'eau par ruissellement.

### Nouvelle édition des atlas des zones inondables (AZI)

Les AZI informent les communes de zones inondables sur leur territoire. Leur actualisation (ceux en vigueur ayant été réalisés entre 2002 et 2010), a été initiée afin de faciliter leur usage dans le droit des sols (unité de format, innovations cartographiques). Ils sont consultables sur [www.haute-marne.gouv.fr](http://www.haute-marne.gouv.fr).

## GESTION DE CRISE

La DDT52 participe avec la préfecture à l'ingénierie de la gestion de crise ; mission intégrée au SEF en 2022. Des agents volontaires font en outre partie du dispositif d'astreinte, régulièrement formés à ses usages. En 2022, dix journées ont été consacrées à la formation au bénéfice de 28 agents.

#### Participation aux événements 2022

- journée portes ouvertes base aérienne
- course cycliste Paris-Troyes
- journée nationale de la résilience
- suivi sécheresse

#### Participation aux exercices 2022

- SAREX
- NOVI base aérienne
- inondations crues Joinville
- incident train

## PERSPECTIVES 2023

La DDT 52 assistera la fédération des chasseurs dans la rédaction du schéma départemental de gestion cynégétique et accompagnera les autres acteurs : la filière forêt/bois dans le cadre du changement climatique et des mesures *France 2023*, les éleveurs ovins contre la prédation lupine.

2023 sera également consacrée aux premières actions du PAOT 2022-2027 et des assises de l'eau auront lieu. L'accompagnement des collectivités/syndicats dans la reconquête de la qualité des captages d'eau et dans la remise en conformité des stations d'épuration se poursuivra. Une étude sera menée sur l'aléa érosion et la susceptibilité au ruissellement des sols. La DDT participera à la rédaction du bilan du programme d'études préalable (PEP) du programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Marne Vallage Perthois ainsi qu'à l'élaboration du dossier.



Colombey-les-deux-Églises

# SERVICE SÉCURITÉ ET AMÉNAGEMENT

## PLANIFICATION

Le bureau aménagement (BA) de la DDT52 accompagne les collectivités qui élaborent leur document d'urbanisme (DU). Il rend des avis et participe aux réunions de consultation des personnes publiques associées.

### SYNTHÈSE DES DOCUMENTS D'URBANISME EN HAUTE-MARNE

Territoire	DU	Etat	DU en vigueur	Communes
Pays de Chaumont	SCoT	Opposable au 04/08/20	RNU	283
Nord Haute-Marne	SCoT	Projet d'aménagement stratégique en cours	Plusieurs DU (communes fusionnées)	5
Pays de Langres	SCoT	Opposable au 24/03/22	Carte communale	28
Ex-CC du pays de Chalindrey	PLUi	Approbation du projet le 17/11/22	PLU	46
CCAVM	PLUiH	PADD en cours	PLUi	59
CC3F	PLUi	Travaux de zonage et règlement en cours		
CCGL	PLUiH	Travaux de zonage et règlement en cours		
CCMR	PLUi	Approbation du projet le 28/09/21		
CCBJC	PLUi	Diagnostic en cours		
CASDDB	PLUiH	Diagnostic en cours		
CCSF	PLUi	En attente de prescription		
<b>Modifications accompagnées par le BA en 2022</b>				
CCMR	PLUi	Deux modifications simplifiées		
Bourbonne-les-Bains	PLU	Une modification simplifiée		
Châteauvillain	PLU	Une modification simplifiée		
Vecqueville	PLU	Une déclaration de projet		
Puellemontier	PLU	Une déclaration de projet		

## ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le développement des énergies renouvelables doit se conjuguer avec développement durable, maîtrise des impacts naturels, paysagers et conflits d'usage des sols. Dans un contexte de forte émergence des projets de centrales photovoltaïques au sol, le BA a orchestré l'élaboration de **la charte départementale, signée le 1<sup>er</sup> décembre 2022**. En complément du cadre réglementaire, elle évite le traitement des projets au cas par cas, et garantit leur analyse avec transparence et équité.

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

La CDPENAF émet des avis sur la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers et sur les moyens de contribution à la sobriété foncière. **En 2022, elle s'est réunie lors de 14 sessions et a émis un avis sur la modification du PLUi de la CCMR.** Concernant les autorisations d'urbanisme, **elle a émis 103 avis dont trois relatifs à des délibérations motivées de conseils municipaux.** La commission a également donné des avis sur les études préalables à la compensation collective agricole (projets de parcs photovoltaïques au sol à Bologne, Vesaignes-sur-Marne et Mareilles). 2022 a enfin été marquée par **l'approbation d'une doctrine sur la notion de nécessité d'un bâtiment pour une exploitation agricole ainsi que par l'appropriation de la charte départementale** pour la production d'avis dans le cadre de l'auto-saisine sur les projets photovoltaïques.

## AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

La DDT52 instruit des dossiers d'aménagement commercial. Elle participe aux réflexions liées à la reconfiguration de l'urbanisme commercial : reconversion de bâtiments existants et friches, mixité d'opération (bureaux, commerces, logements). **En 2022, trois dossiers ont été instruits à Saint-Dizier, et un à Joinville.**

## ARCHITECTES, PAYSAGISTES CONSEIL

Ils conseillent l'État sur des projets d'urbanisme, d'architecture et d'aménagement. **En 2022, cela représente 36,5 journées de vacation autour des projets suivants :**

Giey	Extension de la brasserie
Riaucourt	Insertion paysagère de l'escalier d'accès à la prise d'eau du pont
Neuilly-sur-Suize	Aménagement d'un lotissement
Chaumont	Jardins préfecture, extérieurs DDT52, avenant ANRU La Rochotte
Bettancourt-la-Ferrée	Aménagement d'un éco-lotissement
Doulaincourt	Aménagement d'un éco-lotissement
Langres	Fonds friches : îlot Morlot, citadelle, réserves des musées
Laville-aux-Bois	Projet de centrale photovoltaïque au sol
Accompagnement dans la définition du diagnostic PVD à Bologne, Nogent, Châteauvillain, Arc-en-Barrois, Andelot, Illoud, Joinville, Saint Blin, Wassy, Prauthoy, Vaux-sous-Aubigny (cf page 24)	

## FONDS FRICHES

Dans le cadre de *France relance*, l'État a créé un fonds finançant le recyclage des friches ou la transformation de foncier artificialisé. Trois appels à projet ont eu lieu de 2020 à 2022, permettant de retenir six projets :

- îlot Michelet (Chaumont) 1 395 356 € **développement d'activités tertiaires ;**
- Forges de Courcelles (Nogent) 173 656 € **extension sur un bâtiment pollué ;**
- îlot Morlot (Langres) 468 704 € **construction d'un logement ;**
- friche industrielle SOGEFI (Mussey-sur-Marne) 200 000 € **implantation Démons et Merveilles ;**
- citadelle Ouest (Langres) 655 550 € **aménagement d'espaces extérieurs ;**
- bâtiment BSMAT (Langres) 96 844 € **création de réserves pour les musées.**



Îlot Michelet

## CIGÉO

Cigéo est le projet de stockage profond des déchets nucléaires entre Bure (Meuse) et Saudron (Haute-Marne). Après avis du Conseil d'État, **le projet a été déclaré d'utilité publique par décret du 7 juillet 2022. Parallèlement, le décret du 8 juillet 2022 du Conseil d'État a inscrit Cigéo parmi les opérations d'intérêt national, permettant de déroger à la règle de constructibilité limitée applicable aux communes non dotées d'un DU. Ce dispositif permet à l'État de reprendre autorité sur les actes d'urbanisme délivrés dans le périmètre. Enfin, 2022 a été marquée par la mise en place du COPIL pour la compensation collective agricole.**

## ÉTUDES TERRITORIALES

Le bureau des études et de la connaissance (BEC) produit des études qui accompagnent la décision publique, et administre le patrimoine de données de la DDT. Après deux années marquées par la COVID, **2022 signe le regain d'activité avec 27 projets identifiés dont :**

- projet automatisé des servitudes au bénéfice des UT chargées d'instruire les autorisations d'urbanisme ;
- étude sur les prix et rendements de l'eau potable de 2015 à 2020 ;
- numérisation des syndicats GEMA/PI ;
- série d'études visant à établir le portrait de l'agriculture haut-marnaise ;
- lancement d'une étude d'impacts de la filière méthanisation.

Le BEC répond également aux sollicitations internes et externes sur des sujets qui émergent durant l'année : **en 2022, quelque 130 projets ont été menés.**

## PRÉVENTION CONTRE LE BRUIT

La directive européenne du 25 juin 2002 rend obligatoire l'élaboration de cartes de bruit stratégiques (CBS) et de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). La DDT52 est chargée de réaliser le PPBE de l'État en Haute-Marne. **La préparation de l'échéance 4 s'est poursuivie avec la correction et l'approbation des cartes des réseaux routiers concédés.**

## PROJETS TRANSVERSAUX

Le BEC intervient auprès des services par une diversité de productions :

- **création de l'observatoire du foncier ;**
- **soutien aux missions NCT par des analyses et cartes thématiques ;**
- **numérisation des ICPE agricoles ;**
- **valorisation des études par des outils communicants.**

# SÉCURITÉ ET TRANSPORTS

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les chiffres des accidents corporels font état en 2022 de :

- **15 tués (21 en 2021) ;**
- **108 accidents corporels (121 en 2021) ;**
- **142 blessés (138 en 2021).**

La proportion d'hommes parmi les tués est plus élevée : 14 hommes, une femme. 67 % de ces victimes sont haut-marnaises, circulant plutôt en véhicules de tourisme. La vitesse a été un facteur aggravant pour un accident corporel mortel, les principales autres causes étant :

- **les stupéfiants > 3 accidents ;**
- **les malaises > 3 accidents ;**
- **l'alcool > 2 accidents ;**
- **l'inattention > 1 accident.**



Dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière, un appel à projets est lancé chaque année pour prévoir les actions de sensibilisation cohérentes avec les enjeux départementaux. Après une pause due à la COVID, les actions ont repris en 2022 ; **2 650 usagers ont été sensibilisés via des :**

- **stands d'information ;**
- **initiations aux pratiques à vélo ;**
- **remises à niveau du code ;**
- **50 ans de la sécurité routière.**

## BILAN ÉDUCATION ROUTIÈRE

La mobilisation des inspecteurs a permis de maintenir un niveau d'activité analogue aux années précédentes, malgré le nombre toujours plus important de candidats parisiens. Le délai moyen d'attente entre deux passages à l'examen du permis B est resté stable :

- **permis moto 1 051 candidats ;**
- **permis B 4 780 candidats dont 20 % issus de la région parisienne ;**
- **permis poids lourds 1 032 candidats ;**
- **code de la route 4 814 candidats ;**
- **délai moyen d'attente permis B entre 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> passage : 30 jours.**

## RADARS AUTOMATIQUES

Le dispositif de contrôle automatisé par voitures radar est effectif depuis décembre 2021. **Il a relevé 17 489 infractions en 2022**, dont la plus élevée : 207 km/h retenus au lieu de 110 km/h. Le dispositif de contrôle automatisé relève **67 490 infractions** contre 54 673 infractions en 2021, soit + 23 %.

## TRANSPORTS EXCEPTIONNELS

La DDT52 instruit pour son territoire et celui de l'Aube les demandes de transport exceptionnel : **en 2022, 2 808 dossiers (3 212 en 2021) représentant 421 arrêtés d'autorisation** et 2 387 avis ont été instruits. Les « plus » de l'année 2022 :

	Convois Haute-Marne	Convois Aube
Poids	225 546 kg	408 784 kg
Grandeur	74 m	74 m
Largeur	8,4 m	6,7 m
Hauteur	6,3 m	6,5 m

## PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

L'élaboration d'un PCAET, document de planification sur la qualité de l'air, s'impose aux EPCI de + 20 000 habitants comme la CAC, la CASDDB et la CCGL.

**La CAC présentera son diagnostic en 2023** et s'est engagée dans un contrat d'objectifs territorial. **La CASDDB s'appuie sur un bureau d'études pour établir son diagnostic** tandis que la CCGL n'a pas encore engagé de travaux.

## PLATEFORME AIDES-TERRITOIRES

Ce service gratuit, porté par le ministère de la Cohésion des territoires, l'Agence nationale de cohésion des territoires et France mobilités, centralise sur une plateforme unique les aides financières et en ingénierie. Il met en relation les porteurs d'aides et de projets. **La DDT52 a accompagné les collectivités dans la prise en main de cet outil avec 45 communes et 5 EPCI connectés fin 2022.**

## SEMAINES THÉMATIQUES

La DDT52 s'inscrit dans son rôle « transition écologique » en organisant notamment les événements suivants :

- **Tous au compost du 26 mars au 10 avril 2022 ;**
- **3<sup>ème</sup> challenge vélo interservices du 20 au 24 juin 2022 ;**
- **Semaines du développement durable du 18 septembre au 8 octobre 2022.**

## SENTIERS DE NATURE

Dans le cadre du *Plan de reconquête et de transformation du tourisme* lancé par le ministère de la Transition écologique, **cinq projets ont été transmis à la DDT en 2022.**

## PERSPECTIVES 2023

En termes de planification, 2023 sera consacrée à la poursuite des objectifs du zéro artificialisation nette (ZAN) : **si la sensibilisation des élus a déjà débuté, la DDT52 appuiera la démarche par la création d'un observatoire des friches.**

De même, plusieurs documents « cadre » feront parties des actualités : en matière de bruit, l'approbation des CBS fin 2022 ouvrira sur le lancement **de la rédaction du PPBE dont l'approbation est attendue pour juillet 2024.** En matière de transition écologique, **la finalisation d'un projet de mobilité (PDM) est prévue pour fin 2023 et, sur le volet sécurité routière, le document général d'orientation (DGO) pour la période 2023-2027 devrait être rédigé d'ici mars 2023.**

Dans le domaine de la sécurité routière, l'outil de réservation en ligne des places d'examen au permis de conduire sera déployé.



Chaumont

## SERVICE HABITAT ET CONSTRUCTION

### MA PRIME RENOV'

En janvier 2022, **France Rénov'** est devenu l'unique service public de la rénovation énergétique de l'habitat. Il simplifie le parcours usager et rend plus lisible les aides financières auxquelles peuvent prétendre les ménages. **Par souci de simplification, toutes les aides ont été regroupées sous la bannière MaPrimeRénov'**. Le programme *Habiter Mieux Sérénité* de l'ANAH disparaît pour céder sa place à un nouveau dispositif d'aides à la rénovation énergétique : MaPrimeRénov' Sérénité. Objectif : uniformiser le système d'aides tout en favorisant les travaux de rénovation globale.

### OPAH

La DDT52 soutient les collectivités pour la mise en œuvre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et programmes d'intérêt généraux (PIG). Elle s'assure de leur articulation avec les programmes *Action cœur de ville* et *Petites villes de demain*. L'ANAH contribue financièrement à l'ingénierie et aux travaux dont le rythme est resté soutenu en 2022 :

- dotation **5 millions d'€ engagés ;**
- logements subventionnés **381 ;**

- dont **107 pour l'autonomie ;**
- dossiers **MaPrimeRénov' 2 780.**



Forum « Habitez bien, habitez malin »,  
Fayl-Billot, le 28 avril 2022

## ANRU

En tant que délégation territoriale de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), la DDT52 veille à l'élaboration et au suivi technique et financier des dossiers, conformément aux priorités de l'agence.



Cérémonie officielle à La Rochotte le 5 mai 2022

### • Quartier du Vert-Bois (Saint-Dizier)

Débuté en 2004, le renouvellement s'est poursuivi avec le NPNRU <sup>7</sup>. La signature d'un avenant est prévue en 2023.

Investissement **32 millions d'€ HT**  
Accompagnement ANRU  
**8,6 millions d'€**

### • Quartier La Rochotte à Chaumont

La convention NPNRU a été signée le 23 mars 2022.

Investissement **11 millions d'€ HT**  
Accompagnement ANRU  
**3,5 millions d'€**

## LOGEMENTS SOCIAUX

Le renouvellement du parc de logements sociaux s'est poursuivi en 2022 par :

- **64 logements financés 189 000 € ;**
- **40 logements démolis 200 000 € ;**
- **logements réhabilités 185 ;**
- **logements vendus 77.**

Des travaux de performance énergétique ont également été menés dans le parc locatif social ancien afin de lutter contre le réchauffement climatique et pour permettre la maîtrise des charges locatives :

- **subvention DDT52 148 000 € ;**
- **soit 37 logements réhabilités sur cinq communes.**

## HABITAT INDIGNE

Le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI), dont la DDT 52 assure le guichet unique, a continué à apporter son expertise aux territoires (réunion d'échanges partenariales, traitement des dossiers, conseil et appui méthodologique).

*Conférence sur le syndrome de Diogène  
le 30 septembre 2022*



## DÉMARCHES LANCÉES EN 2022



### BIEN VIEILLIR EN HAUTE-MARNE

Le département est le moins peuplé du Grand Est et le plus âgé : les + 60 ans représentent un tiers de la population en 2016, contre un quart en 2006. Depuis 2019, la DREAL Grand Est agit pour connaître l'ampleur du phénomène et a construit une boîte à outils. Sur cette base, la DDT52 a accompagné la CCAVM afin de mettre en œuvre une politique de l'habitat adaptée au vieillissement.

### ÉCO-RÉNOVER

Cette démarche recherche la préservation des bâtiments anciens tout en les rénovant avec des matériaux biosourcés aux normes thermiques actuelles. Dans le cadre d'un partenariat avec l'ENSA (École nationale supérieure d'architecture) et la CCAVM, **des étudiants proposeront des esquisses portant sur quinze projets, et aborderont aussi les possibilités offertes par les ressources du territoire** : matériaux biosourcés issus du sous-sol, des plantes ou arbres. Plusieurs filières locales pourraient ainsi voir le jour.

### SCHÉMA DES GENS DU VOYAGE

2021 a permis de réaliser le diagnostic dans l'objectif de proposer des pistes d'actions. Des réunions ont eu lieu avec les EPCI. Le diagnostic et les propositions d'actions ont été validés lors de la commission consultative du 11 mars 2022. Après délibération et avis favorables des EPCI, **le schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2022-2027 a été signé par le président du conseil départemental et madame la préfète le 19 décembre 2022**. Les premiers groupes de travail se réuniront début 2023.

### PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD)

PVD s'adresse aux communes de - 20 000 habitants situées hors des grands pôles urbains, exerçant des fonctions de centralité et montrant des fragilités. En Haute-Marne, 20 communes sont lauréates, soit huit secteurs : 2021 avait permis d'officialiser l'engagement des communes dans le programme et le recrutement d'un chef de projet par une convention d'adhésion. **Courant 2022, la DDT52 les a accompagnées dans la construction d'un projet de territoire : logement, patrimoine, commerce, mobilité, espaces publics, amélioration du cadre de vie** : les orientations dans chaque domaine ont été retenues selon les enjeux stratégiques. Un périmètre d'intervention a ainsi été défini, permettant de concentrer les futurs moyens. **Les premières opérations de revitalisation territoriale ont été signées fin 2022 ; d'autres signatures sont attendues courant 2023.**

## QUALITÉ DE LA CONSTRUCTION

La thématique *accessibilité* des établissements recevant du public (ERP) a connu une légère baisse d'activité en 2022 :

- **149 dossiers instruits - 6 %.**

Toutefois, 23 sous-commissions départementales ont été organisées (+ 17 %) dont 12 réceptions de travaux (+ 50 %) pour lesquelles un important travail de contrôle de conformité a été mené :

- **132 avis favorables + 23 % ;**
- **trois défavorables - 40 %.**

Enfin, seize accompagnements de dossier ont été réalisés dans le cadre de re-

vues de projet.

S'agissant du contrôle du respect des règles de construction :

- **contrôles effectués sur dossier 31 ;**
- **contrôles effectués sur site 10.**

Enfin, la *convention régionale de coopération* (CRC) pour la réalisation des contrôles des règles de construction est maintenant opérationnelle. Dans ce cadre, la DDT10 a sollicité un accompagnement pour procéder à des contrôles sur site.

## TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA DDT

La DDT52 est lauréate d'un appel à projet du **Plan de relance** pour mettre en œuvre son projet « *Une démarche de rénovation pour une transition énergie-climat* » avec un budget de **2 295 000 €.**

La première phase de travaux de rénovation énergétique du siège s'est déroulée en 2022.



Façade DDT52 après travaux

## PERSPECTIVES 2023

**L'accompagnement dans la revitalisation se poursuivra :** OPAH-RU de Chaumont et Saint-Dizier, opérations *Action Cœur de ville* de Chaumont et Saint-Dizier, OPAH centres-bourgs de Joinville et Langres, déploiement de PVD, PIG du PETR de Langres et du conseil départemental. **La lutte contre la précarité énergétique fera aussi partie des missions, en accompagnant notamment le déploiement du service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE).** Sur le volet logement, un plan d'actions sera défini pour mettre en cohérence l'offre au besoin, en concertation avec les bailleurs sociaux. **Dans le cadre du plan de lutte contre l'habitat indigne, des groupes de travail seront organisés** afin de mettre en place une intervention pluridisciplinaire avec les acteurs locaux, et articuler les actions administratives et judiciaires avec le parquet. Sur le volet bâtiment, il s'agira de **développer une politique de contrôle**, puis de communiquer et d'accompagner les gestionnaires dans leur démarche de mise en conformité. Enfin, la dématérialisation des procédures des dossiers *accessibilité* imposera une nouvelle organisation.



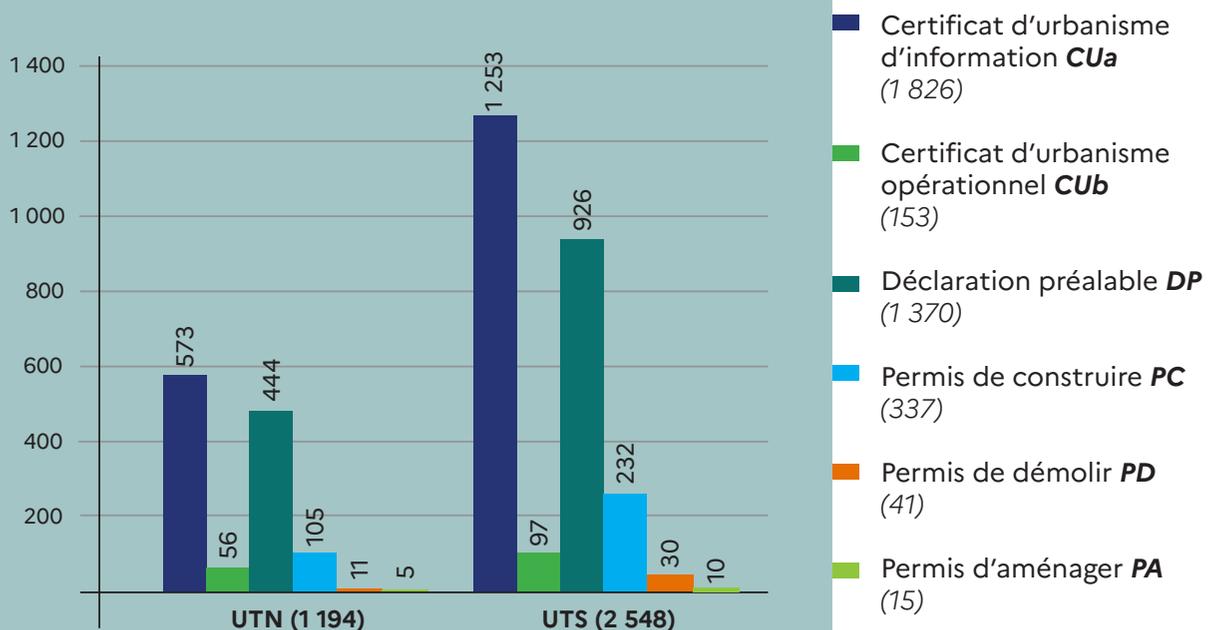
UTS Langres

## LES UNITÉS TERRITORIALES

L'unité territoriale Nord (UTN) et l'unité territoriale Sud (UTS) instruisent les demandes d'autorisation d'urbanisme de 282 communes sur les 426 du département :

- pour les communes non dotées d'un document d'urbanisme ;
- pour les communes dotées d'un document d'urbanisme appartenant à un EPCI de moins de 10 000 habitants.

### 3 742 ACTES INSTRUITS EN 2022



## DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES

Dans le cadre du programme *permis de construire en ligne*, les unités territoriales ont accompagné les centres instructeurs des collectivités dans la dématérialisation des demandes. Cela s'est notamment traduit par l'organisation d'un club ADS<sup>8</sup> départemental en avril 2022. Dans le cadre du plan *France relance*, les centres instructeurs mutualisés se sont vu accorder des subventions afin d'acquérir le matériel informatique et d'organiser les formations adéquates :

- CCGL 16 000 € ;
- CAC 16 000 € ;
- Ville de Joinville 4 400 € ;
- CASDDB 16 000 €.

Un fonds dédié aux services consultés dans le cadre des demandes d'autorisation d'urbanisme a permis de financer le SDED<sup>9</sup> à hauteur de 10 000 €.

## FISCALITÉ DE L'URBANISME

Appliquée aux autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables...), la fiscalité de l'urbanisme assure le financement des équipements publics (voiries, réseaux, infrastructures et superstructures...).

En 2022 :

- dossiers instruits 791 ;
- montant liquidé 1 218 931 €.

Nb de dossiers calculés	UTN	UTS	Total
2020	361	563	924
2021	516	689	1 205
2022	342	449	791

La baisse du nombre de dossiers instruits s'explique par le transfert de la gestion de la taxe d'aménagement à la DDFiP au 1<sup>er</sup> septembre 2022. Ce transfert, prévu par la circulaire du 12 juin 2019 du Premier ministre relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation de l'État, s'inscrit dans le cadre de l'optimisation de l'organisation des services territoriaux de l'État et contribue à l'unification des missions de gestion de l'impôt à la DGFIP.

## ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS COMPLEXES

Les UT instruisent les dossiers de « compétence État », notamment les demandes de permis de construire des centrales photovoltaïques au sol. Par ailleurs, les UT sont en lien étroit avec les sous-préfets concernant l'accompagnement de porteurs de projet : l'UTN a ainsi accompagné sur la commune de Nully un projet d'installation de maraîchage et d'élevage autour d'un espace ludique familial, par l'organisation de manifestations et découvertes de produits locaux.

De son côté, l'UTS a accompagné des projets économiques : projet d'extension de l'entreprise MAGNA à Humes-Jorquenay et création d'un entrepôt logistique de

18 000 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités économiques de Langres-Sud pour l'entreprise Vingeanne Transports.

## PLANIFICATION

Les UT suivent l'élaboration des documents de planification d'urbanisme en lien avec le service sécurité et aménagement de la DDT52. Ce travail consiste à rendre des avis concernant l'urbanisme opérationnel (analyse du règlement des documents d'urbanisme).

## APPUI AUX SERVICES

Les UT ont participé à une cinquantaine de commissions sécurité avec les préventionnistes du SDIS. En matière d'environnement, elles interviennent en appui des services « métier », notamment sur le contrôle des retournements de prairies, la cartographie des cours d'eau BCAE, les zones Natura 2000, la publicité extérieure et l'urbanisme :

Types de contrôles	UTN	UTS	Total
DETR	77	30	107
DSIL	5		15
DO	4 nouvelles communes 3 communes suivies	6 communes suivies	4 nouvelles communes 9 communes suivies
Captage	3	1	1
Cours d'eaux	20j de terrain	50j de terrain	70j de terrain
AP enseigne		95	95
DP publicité		7	7
Police publicité	43 dont 25 ayant fait l'objet de suite		43
Dépôt sauvage	5	4	9
Retournements prairies	2j de terrain	2 contrôles (1j de terrain) 26 avis biodiversité dont avec instruction EIN	4j de terrain 26 avis

## ACCOMPAGNEMENT SISPEA

Cette application permet l'accès aux indicateurs des services d'eau et d'assainissement communaux.

**Les UT ont accompagné la CASDDB et 10 communes dans la saisie des indicateurs en 2022.**

### INDICATEURS 2022

- **EAU**  
*56 % de la population / 33 % des services*
- **ASSAINISSEMENT COLLECTIF**  
*55 % de la population / 20 % des services*
- **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**  
*50 % de la population / 50 % des services*

# TRANSVERSALITÉ & PERSPECTIVES

La transformation de l'action publique et les réformes successives modifient l'environnement de la DDT52 qui est amenée à renforcer chaque année son appui aux collectivités territoriales, alors même que le transfert des compétences se poursuit.

## CAP SUR LE PROJET DE SERVICE 2021-2024

Ce contexte interroge l'organisation globale de la DDT52 : **comment l'ajuster aux évolutions tout en préservant le bien-être des agents ?** Si le projet de service mené sur la période 2017-2019 a posé les bases d'un fonctionnement renouvelé, intégrant par exemple les missions de nouveau conseil aux territoires (NCT), le projet de service qui s'ouvre pour 2021-2024 doit permettre les ajustements utiles, notamment au regard des enseignements tirés de la crise sanitaire.

Pour entrer pleinement dans cette démarche, **un diagnostic a été mené par questionnaire soumis aux agents** en mai 2021. Il a permis de dégager des enjeux, socles à la création de groupes de travail, consolidés par un vote des agents lors d'un premier séminaire :

- groupe 1 **Aménagement ;**
- groupe 2 **NCT ;**
- groupe 3 **Télétravail ;**
- groupe 4 **Transversalité ;**
- groupe 5 **UT.**



Séminaire du 9 septembre 2021

Sur la base du volontariat, les agents ont ensuite intégré les groupes de travail et proposé des actions concrètes. **Ce travail mené en 2021-2022 a permis de dégager 39 actions, parmi les plus notables :**

- la création d'une mission dédiée au NCT ;
- la mise en oeuvre d'actions favorisant le télétravail ;
- le renforcement de la communication interne ;
- le lancement de réflexions sur l'aménagement des locaux (UT et siège).

Le fruit de ces travaux a été présenté lors d'un nouveau séminaire le 20 septembre 2022 ; les ateliers organisés le jour même ont permis d'enclencher la mise en oeuvre concrète des actions qui devrait occuper l'année 2023.

## VERS UN RENFORCEMENT DU NCT

Dans le cadre du projet de service, **le comité de direction a validé la création d'un pôle d'appui territorial**. Il sera mis en place courant 2023.

Ce pôle sera **chargé du portage des programmes territoriaux (PTRTE, PVD, ...)** en lien avec les services « métier ». Le *nouveau conseil au territoire* (NCT) s'inscrit dans le contexte plus large de l'ingénierie de l'État dans les territoires.

Il ne s'agit pas d'une nouvelle mission dévolue aux services déconcentrés de l'État mais d'un changement de posture des agents dans le portage des politiques publiques.

### SIGNATURE DES PTRTE

Si la mission NCT a vocation à s'étoffer avec le projet de service, l'accompagnement de la DDT52 au bénéfice des collectivités est déjà concret.

En 2020, face au manque d'ingénierie dans les collectivités et à la nécessité d'engager des actions de transition écologique dans un contexte de relance post-COVID, **l'État a mis en oeuvre le contrat de relance et de transition écologique (CRTE)**. Conclu pour six ans avec les collectivités, il facilite la cohérence, la transversalité et l'opérationnalité des actions pour traduire les ambitions de transition écologique, développement économique, cohésion territoriale et de

simplification des démarches contractuelles existantes. Sous l'impulsion du partenariat régional, le CRTE s'est mué en pacte de relance et de transition écologique (PTRTE) dans le Grand Est.

La DDT52 a accompagné les collectivités dans cette élaboration par un appui en termes de diagnostic et de rédaction. Si chaque EPCI a élaboré son propre PTRTE; une spécificité pour l'arrondissement de Langres, où les trois EPCI ont souhaité se regrouper dans le cadre du PETR, a été validée.



*Les six PTRTE ont été signés le 16 mars 2022 par Anne Cornet, préfète de la Haute-Marne, Jean Rottner, président de la région Grand Est, Nicolas Lacroix, président du conseil départemental et les président(e)s des intercommunalités.*

## PRÉFIGURATION DU FUTUR SERVICE ADS

Les services d'autorisation du droit des sols (ADS) de la DDT52 ont un positionnement transversal : ils transmettent notamment leurs avis sur les projets de règlement des documents d'urbanisme et accompagnent le service environnement dans la mise en oeuvre d'une feuille de route. En 2022, les services ADS ont été plus particulièrement chargés d'exécuter le plan de contrôle des publicités extérieures validé par la mission interservices de l'eau et de la nature (MISEN), notamment sur les secteurs Joinville / RD974 (territoire CCAVM) et Chaumont.

Aussi dans le cadre du projet de service, une mission de préfiguration a été menée afin de mutualiser l'activité d'autorisation du droit des sols (ADS) des deux UT au sein d'un bureau unique. Cette mutualisation vise plusieurs objectifs :

- **répartir la charge de travail** et développer l'animation de l'ADS auprès des collectivités permettant une montée en compétences sur les dossiers complexes ;
- **prioriser les dossiers** afin de respecter les délais d'instruction ;
- **poursuivre la mise en oeuvre de la dématérialisation** ;
- **relancer l'animation et la professionnalisation du réseau ADS** ;
- **accompagner le transfert de la mission vers les collectivités** au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### FOCUS : LE CLUB ANIMATION ADS

Véritable relai d'information et de connaissance pour les services de la DDT52, cet espace favorise la diffusion locale de l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle en matière d'urbanisme, et concourt à la mise en place de bonnes pratiques liées à l'instruction. Il permet aux services de la DDT ayant des interactions avec les services instructeurs de présenter les actualités réglementaires liées à leur matière et d'échanger sur les difficultés.

## DÉPLOIEMENT DU FONDS VERT

La DDT52 sera chargée d'accompagner la prise en main par les collectivités territoriales du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit *fonds vert*. Il s'articule autour de trois axes :

- **générer 40 % d'économies énergétiques des bâtiments publics locaux par rapport à 2010** ;
- **améliorer la connaissance des risques incendies de forêt et inondations** ;
- **améliorer le cadre de vie (stratégie nationale biodiversité 2030, développement du covoiturage ou de la qualité de l'air en zones urbaines)**.



**Direction départementale  
des territoires de la Haute-Marne**  
82 rue du Commandant Hugué  
52000 Chaumont

Standard : 03 25 30 79 79  
ddt52@haute-marne.gouv.fr

**Unité territoriale Nord**  
31 rue Aristide Briand  
BP 50111 - 52301 Joinville

**Unité territoriale Sud**  
Maison de l'État  
8 rue Tassel - BP194  
52200 Langres

**Rapport d'activités 2022 de la DDT52**  
Ce document est rédigé et mis en page par  
les services de la DDT52.  
Directeur de publication : Xavier Logerot  
Illustrations : DDT52/FreePik/Cédric  
Moriceau  
Rédaction, maquette : DDT52/SSA/BEC/GM  
Février 2023

# DDT52

## Direction

Xavier Logerot *directeur*  
Nathalie Kobes *directrice-adjointe*  
Secrétariat : 03 25 30 79 65

## Service économie agricole

Océane Lachaussée *chefe de service*  
Magali Barbe *adjointe*  
Secrétariat : 03 51 55 60 01

## Service environnement et forêt

Matthieu Gerlier *chef de service*  
Secrétariat : 03 51 55 60 31

## Service sécurité et aménagement

Richard Cousin *chef de service*  
Camille Voillequin *adjointe*  
Secrétariat : 03 25 30 69 51

## Service habitat et construction

Nelly Robert *chefe de service*  
Laura Beck *adjointe*  
Secrétariat : 03 25 30 79 42

## Unité territoriale Nord

Myriam Gillet *chefe d'unité*  
Secrétariat : 03 25 05 03 17

## Unité territoriale Sud

Vincent Didelot *chef d'unité*  
Secrétariat : 03 25 87 55 84

# RAPPORT D'ACTIVITÉ | 2022

